



Tabagisme et arrêt du tabac en 2020

Marc-Antoine Douchet, OFDT



Mars 2021

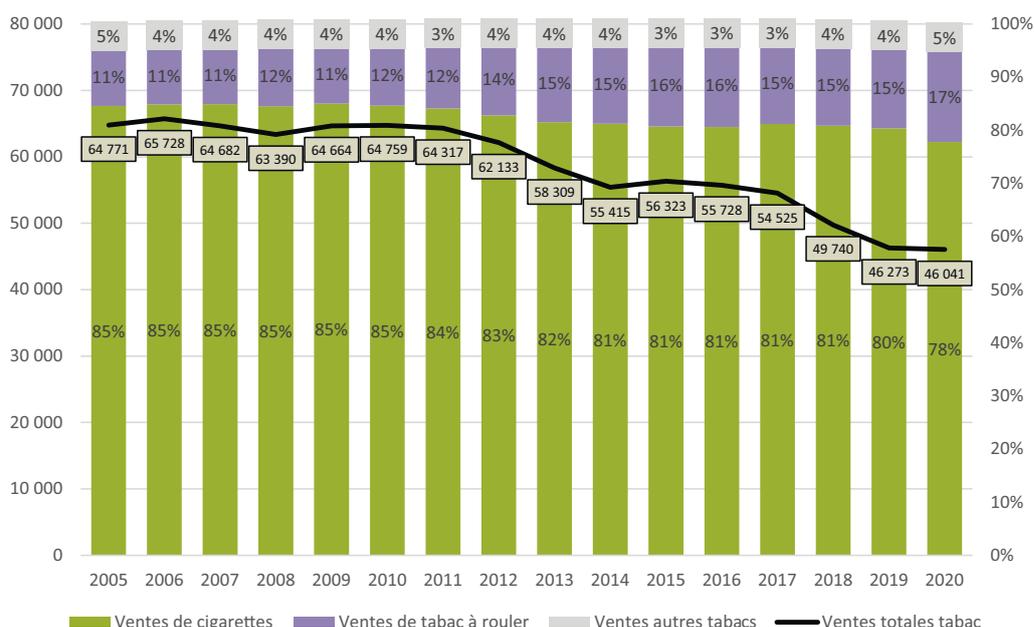
Les ventes de tabac en baisse de 1,3 % en France continentale	2
Hausse des ventes dans les départements frontaliers en 2020	3
Baisse des ventes de cigarettes mais hausse du tabac à rouler et des autres produits	6
Des saisies en baisse, marquées par le contexte épidémique	7
Des usages de tabac en baisse en 2019	8
Augmentation du nombre de personnes ayant pris un traitement pour l'arrêt du tabac	9
Hausse du suivi des tabacologues de Tabac info service, mais un 5 ^e #MoisSansTabac moins mobilisateur	11
Conclusion	12
Repères méthodologiques	13

Les tableaux de bord tabac¹ mensuels offrent une vue synthétique des principaux indicateurs liés aux ventes de tabac, à la prise en charge des fumeurs et aux actions de prévention et d'information. Ce bilan décrit leur évolution et reprend par ailleurs des données issues d'autres sources (sur les prévalences d'usage, la cigarette électronique, les saisies de produits de contrebande...) au cours de l'année 2020. Cette dernière a été particulièrement marquée par les conséquences de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, qui a été à l'origine de mesures exceptionnelles visant à en limiter la propagation : restrictions de circulation, couvre-feu, confinement, fermeture de la plupart des lieux accueillant du public, fermeture totale ou partielle des frontières terrestres et aériennes. Les tendances décrites dans ce bilan annuel feront donc l'objet d'une contextualisation prenant en compte les conséquences de l'épidémie sur la demande et surtout sur l'offre de tabac, qui a connu des variations atypiques (justifiant une analyse territoriale régionale et départementale).

LES VENTES DE TABAC EN BAISSÉ DE 1,3 % EN FRANCE CONTINENTALE

Les ventes de tabac dans le réseau des buralistes de France continentale² enregistrent une baisse de 1,3 % en 2020 à jours de livraisons équivalents par rapport à 2019. Elles s'élèvent à 46 041 tonnes³ de tabac sur l'ensemble de l'année, soit 45 677 tonnes de tabac à jours constants. Cette baisse est plus limitée que les années précédentes (-6,6 % en 2019, -9,1 % en 2018) (graphique 1)

Graphique 1 - Ventes totales de tabac (en tonnes) et répartition entre cigarettes, tabac à rouler et autres tabacs (source : DGDDI)



NB : en raison des arrondis à l'unité, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

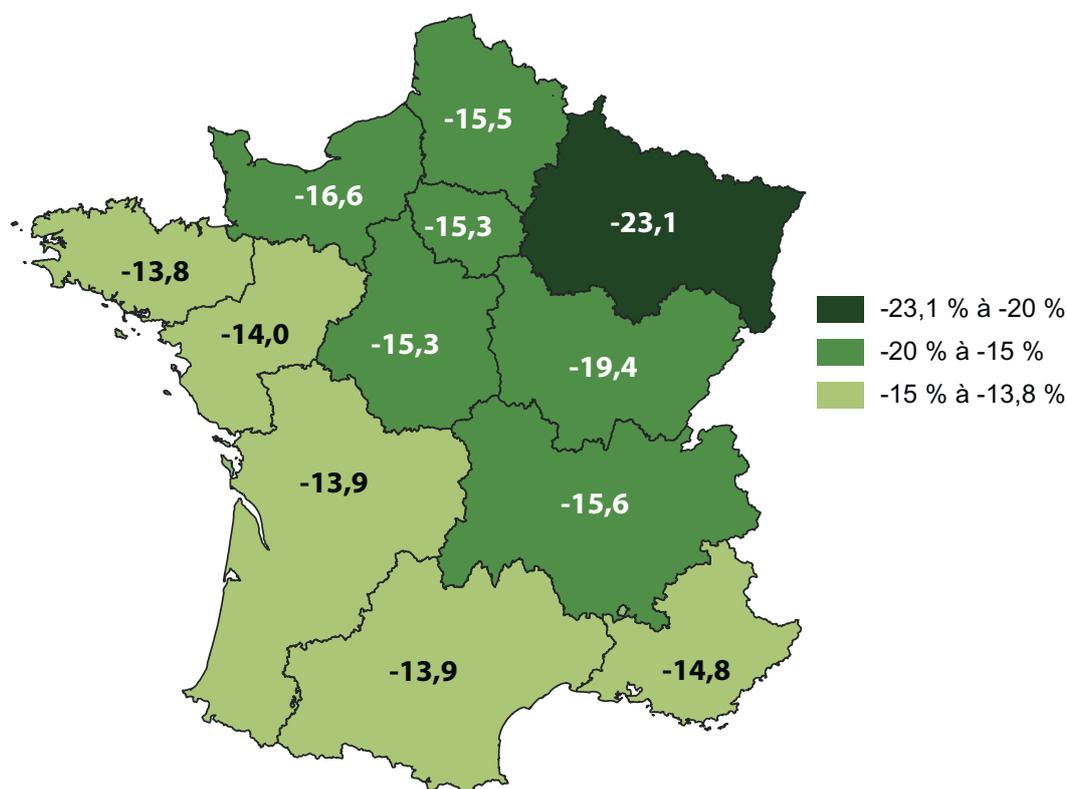
1. Voir la présentation du Tableau de bord tabac en fin de document.

2. Les produits du tabac ont un régime fiscal spécifique en Corse et les prix y sont 25 % moins élevés qu'en France continentale. À partir du 1^{er} janvier 2022, le prix d'un paquet de cigarettes vendu en Corse devra être « au moins égal » à 80 % du tarif pratiqué au plan national. L'augmentation se poursuivra par tranches de 5 % pour atteindre, en 2025, 95 % du prix établi sur le continent. Les chiffres de ventes de tabac dans les départements et collectivités d'outre-mer ne sont pas connus. Pour ces raisons, seules les tendances pour la France continentale seront analysées tout au long de ce document.

3. Le poids moyen en tabac d'une cigarette manufacturée retenu ici est d'un gramme, ce qui est probablement surestimé. Toutefois, l'OFDT a choisi de se conformer à l'équivalence proposée par Logista France, pour être en cohérence avec le producteur des données. Un poids de 0,8 gramme serait sans doute plus proche de la réalité.

Les baisses successives des volumes de ventes entre 2018 et 2020 sont des conséquences des principales mesures de politiques publiques mises en place depuis l'année 2017 : programme triennal de hausse des prix, remboursement de droit commun des traitements nicotiques de substitution (TNS), mise en place du paquet neutre. Sur l'ensemble de la période 2017-2020, la baisse des ventes est ainsi de -15,6 % et elle est la plus marquée dans la Région Grand-Est avec presque un quart de baisse des volumes vendus (carte 3).

Carte 1 - Variation des ventes totales de tabac dans les régions de France continentale entre 2017-2020 (source : DGDDI)



HAUSSE DES VENTES DANS LES DÉPARTEMENTS FRONTALIERS EN 2020

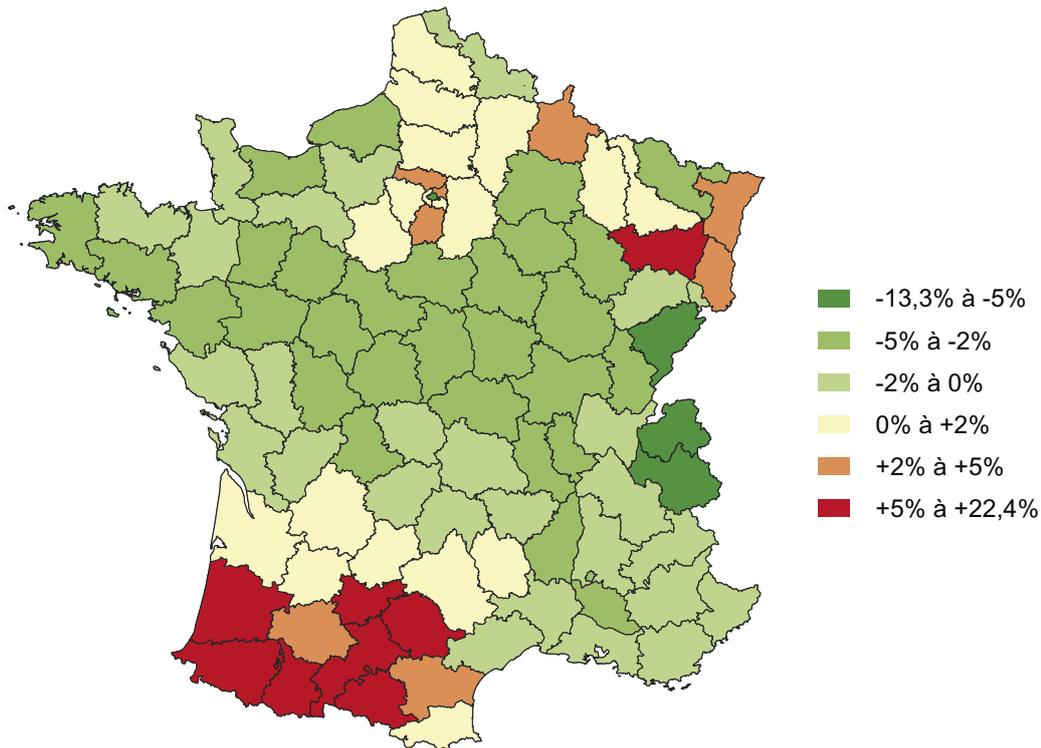
L'année 2020 contraste avec les précédentes par la hausse des ventes à jours constants dans les départements frontaliers (+0,5 %), alors que les départements non-frontaliers ont continué de connaître des variations négatives (-1,6 %) (carte 2). Dans les régions frontalières, seule la région PACA connaît une baisse en 2020 (-0,9 %) (carte 3). La région Grand-Est a également vu ses volumes légèrement augmenter (+0,5 %) en 2020 alors que le recul des ventes y était le plus important depuis 2017 (carte 1).

Ces variations s'expliquent en grande partie par les conséquences de la crise sanitaire qui a eu pour effet de reconfigurer les canaux d'approvisionnement des fumeurs (voir encadré p. 5). La question de la faible harmonisation fiscale des produits du tabac et de la disparité des prix au sein des pays de l'Union⁴ a été présente dans le débat public tout au long de l'année. Elle sera l'un des enjeux de la révision de la directive 2011/64/UE du 21 juin 2011, qui a été ordonnée par le Conseil Européen le 2 juin 2020⁵. Elle a également donné lieu, en France, à la création d'une mission d'information parlementaire sur « l'évolution des ventes de tabac pendant la période de confinement et de fermeture des frontières ».

4. Actuellement, l'article 32, paragraphe 1, de la directive 2008/118/CE prévoit que les produits soumis à accise (taxe calculée sur un volume) acquis par un particulier pour son usage personnel et transportés personnellement d'un État membre à l'autre ne sont passibles de taxation que dans l'État dans lequel ces produits ont été acquis, et non dans l'État où les biens sont consommés.

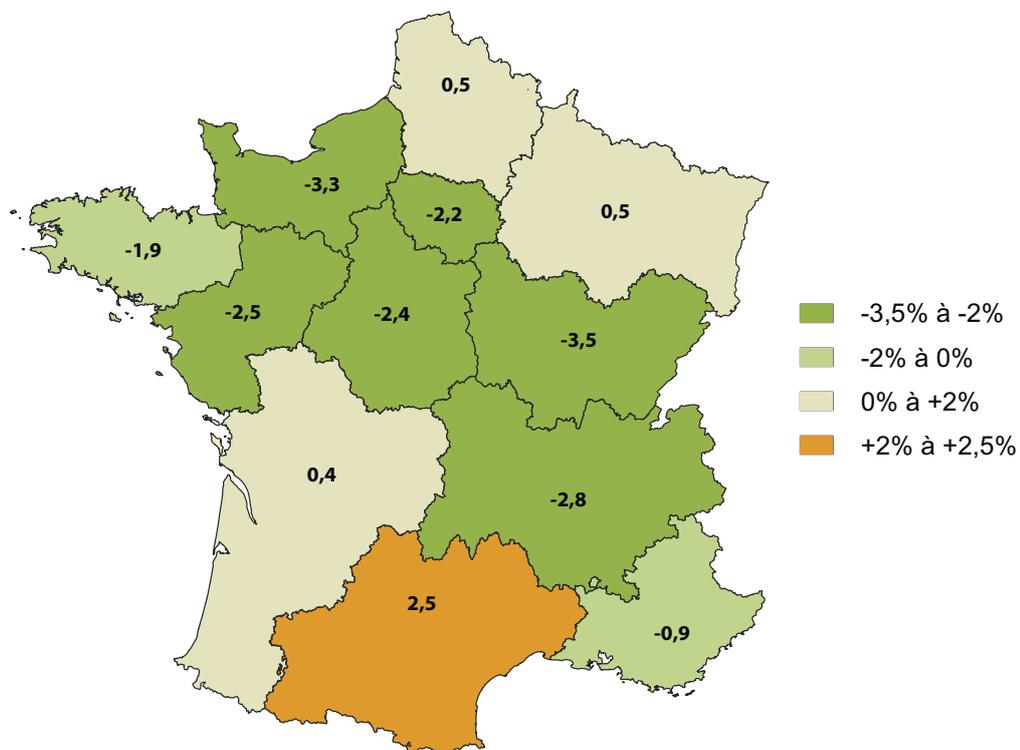
5. <https://www.consilium.europa.eu/media/44235/st08483-en20.pdf>

Carte 2 - Variation des ventes totales de tabac* par département de France continentale en 2019-2020 (source : DGDDI)



*à jours constants

Carte 3 - Variation des ventes totales de tabac* par région de France continentale en 2019-2020 (source : DGDDI)



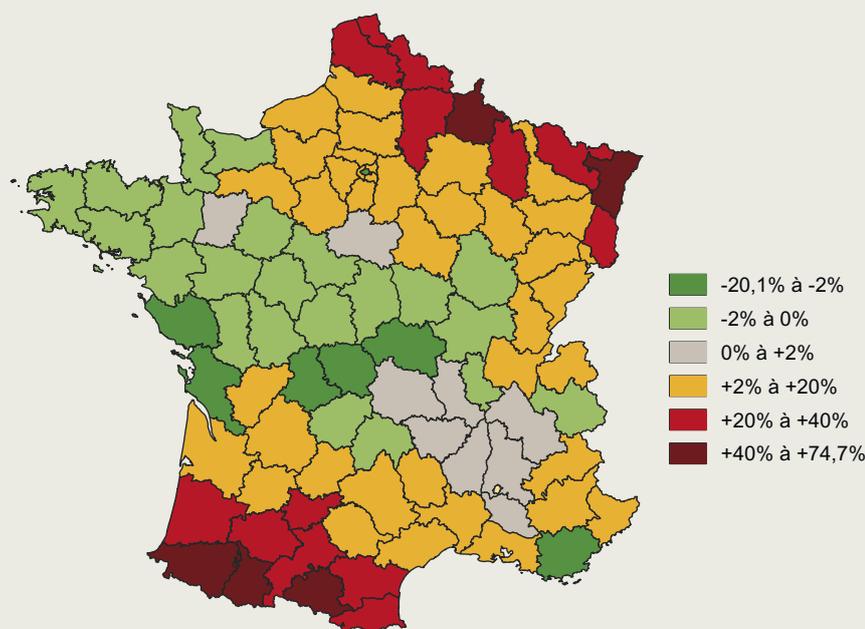
*à jours constants

Les conséquences du confinement : focus sur le 2^e trimestre 2020

En temps normal, une partie du marché du tabac n'est pas visible. Selon quelques estimations réalisées par des organismes publics (Andler *et al.*, 2019 ; Lermenier, Palle, 2018), il semble qu'un quart à un tiers des achats soit réalisé en dehors du réseau/monopole des buralistes. La situation exceptionnelle liée au premier confinement (17 mars au 11 mai) a rendu visible cette part, avec la fermeture des frontières terrestres des pays limitrophes, la limitation du trafic aérien (recours aux duty-free) et les mesures de limitation des déplacements dans l'espace public (contrariant le marché illégal) jusqu'au 11 mai en France. Par ailleurs, l'activité des buralistes a pu être maintenue par les arrêtés des 14 et 17 mars 2020 qui reconnaissaient le tabac comme produit « de première nécessité ». Les buralistes ont également bénéficié d'un appui privé puisque, en France comme au niveau européen, les principaux fabricants de tabac ont pris en charge une partie des coûts liés à la mise en place de protections sanitaires dans les espaces de ventes.

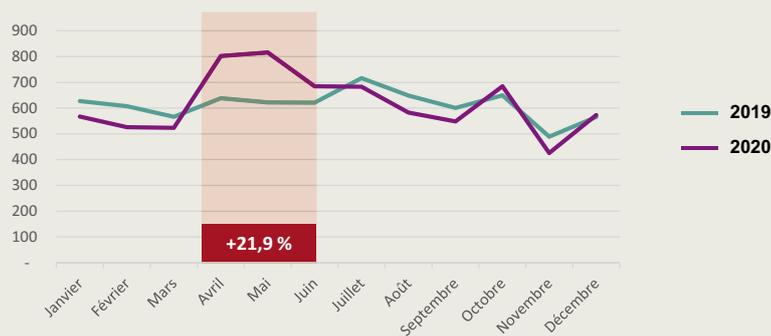
L'ensemble de ces éléments a reconfiguré contextuellement le marché, tant et si bien que la demande a été captée par un réseau des buralistes en situation de monopole réel sans la concurrence habituelle. Ces transferts d'achat permettent de comprendre les tendances observables pendant le 2^e trimestre : 1/ les ventes de tabac ont augmenté de 5,5 % à jours constants ; 2/ l'augmentation a été davantage marquée dans les départements frontaliers (21,9 % à jours constants, contre 2,4 % dans les départements non-frontaliers, voir carte 4). Le deuxième confinement (du 30 octobre au 15 décembre) n'a pas permis de dégager de pareilles tendances car les modalités de circulation étaient plus souples qu'au printemps. Les frontières étant restées ouvertes, les achats légaux ont repris. Le dernier trimestre a également été touché par les variations de ventes du mois de novembre consécutives au #Moissanstabac et par l'augmentation des prix.

Carte 4 - Variation des ventes totales de tabac* par département au 2^e trimestre, comparaison 2019-2020 (source DGDDI)



*à jours constants

Graphique 2 - Variation des ventes (en tonnes, à jours constants) dans les départements frontaliers



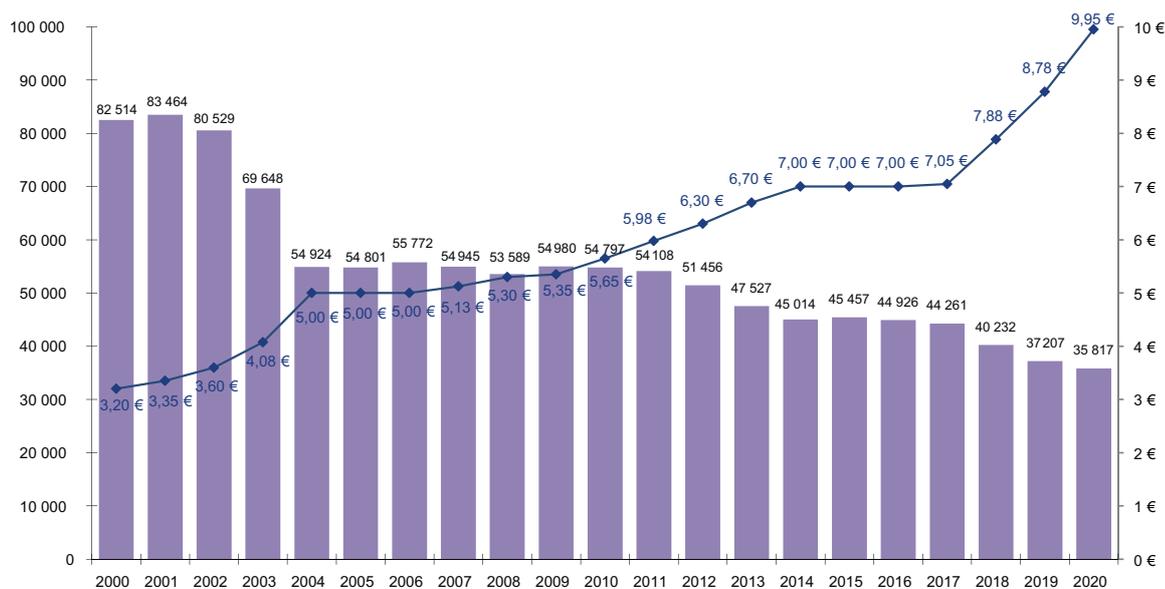
BAISSE DES VENTES DE CIGARETTES MAIS HAUSSE DU TABAC À ROULER ET DES AUTRES PRODUITS

Le marché a été affecté en 2020 par la poursuite de la hausse des prix de 50 centimes en mars et de 40 centimes en novembre pour les cigarettes, portant le paquet de la marque la plus vendue à 10 euros au 1^{er} mars. Le prix moyen du paquet de tabac à rouler de la marque la plus vendue a également progressé, passant de 15,70 € à 18,27 € cette année en comparaison de 2019.

Le ministre des comptes publics a par ailleurs annoncé que novembre 2020 marquait la fin de l'augmentation triennale des prix du tabac (nonobstant la hausse destinée à financer le recyclage des déchets de cigarettes, applicable depuis le 1^{er} janvier 2021). L'année a également été celle de l'interdiction de toutes les références de cigarettes et tabac à rouler mentholés dans le réseau buraliste à partir du 20 mai (par la transposition de la Directive européenne des produits du tabac de 2014). Elle concerne tous les fabricants et s'applique à l'ensemble de l'Union européenne. Le marché représentait alors 8 % des ventes en France (soit 1 million de consommateurs).

Quant à l'évolution des volumes de ventes par produit, la baisse des ventes totales de tabac est concentrée cette année sur les cigarettes (77,4 % des volumes vendus dans le réseau des buralistes) avec -4,5 % par rapport à 2019 en France métropolitaine (à nombre de jours constants de livraisons, graphique 2).

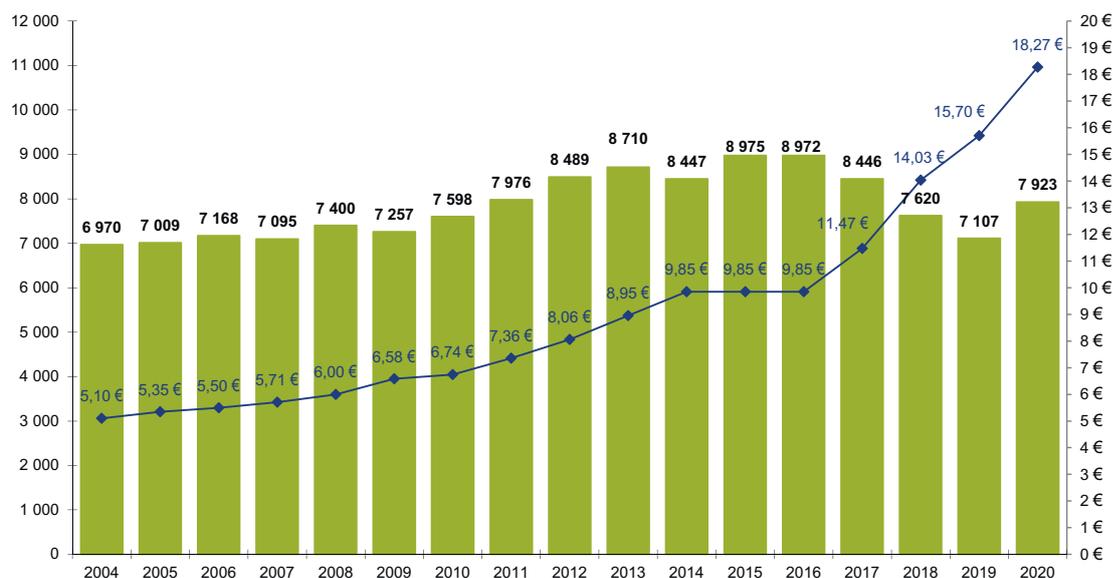
Graphique 3 - Ventes de cigarettes (en millions d'unités) et prix annuel moyen du paquet de cigarettes de la marque la plus vendue (source : DGDDI)



A contrario, avec 7 923 tonnes (soit 17,2 % des volumes), les ventes de tabac à rouler en France continentale connaissent une hausse importante de 11,5 % en 2020, mettant fin à la tendance de baisse initiée en 2017. Les ventes ont connu d'importantes variations selon le trimestre considéré (-3,1 % au premier trimestre, +26,7 % au deuxième, +6,5 % au troisième et +11,9 % au quatrième). Le prix au gramme de tabac restant encore plus élevé pour les cigarettes que pour le tabac à rouler, il est probable que des reports d'achat et de consommation des premières vers le second persistent.



Graphique 4 - Ventes de tabac à rouler (en tonnes) et prix annuel moyen du paquet de tabac à rouler de la marque la plus vendue (source : DGDDI)



Les ventes des autres types de tabac (cigares, cigarillos, tabac à pipe, tabac à priser et à mâcher, etc.) continuent elles aussi de progresser fortement et représentent désormais 5 % des volumes. La hausse est de 17,4 % à jours constants en 2020 (alors que les ventes avaient reculé de 23 % entre 2010 et 2017). Cette tendance s'explique par l'introduction de nouvelles références (cigarillos blonds, tabac à coupe large et tabac chauffé) et là aussi par des stratégies de report, dans la mesure où ces produits sont moins taxés, moins chers et que le différentiel de prix entre tabac à rouler et cigarettes manufacturées se réduit.

DES SAISIES EN BAISSÉ, MARQUÉES PAR LE CONTEXTE ÉPIDÉMIQUE

En 2020, 15 524 saisies ont été réalisées (soit -10,3 % par rapport à 2019), ce qui représente en volume 265 tonnes de tabac (contre 360 en 2019). Les quantités baissent ainsi de 26,6 %, tendance en grande partie explicable par le contexte du confinement et de la fermeture des frontières qui ont grandement limité les capacités d'approvisionnement et d'acheminement du tabac de contrebande (seulement 903 saisies représentant 29 tonnes de tabac ont ainsi été réalisées des semaines 11 à 19 correspondant au premier confinement).

L'année 2020 a par ailleurs vu la reconduction du plan de lutte contre les trafics de tabac pour la période 2020-2021. Il s'appuie sur trois principaux axes : l'amélioration du traitement du renseignement, le développement des techniques de ciblage des contrôles, le renforcement des actions de coopération avec les services des autres administrations au niveau national, européen et international.

Les quantités de tabac qu'il est possible de ramener de l'étranger ont aussi été revues à la baisse par un amendement à la loi de finances rectificative publiée au Journal officiel le 31 juillet 2020. Depuis le 1^{er} août 2020, les nouvelles limites sont ainsi de 1 cartouche (au lieu de 4) pour les cigarettes, 250 grammes de tabac à fumer (contre 1 kg précédemment), 100 cigarillos et 50 cigares (contre respectivement 400 et 200 auparavant). Cet abaissement fait suite à celui de 2019 lorsque la limite était déjà passée de 10 à 4 cartouches de cigarettes. Le renforcement du contrôle s'était par ailleurs matérialisé par la mise en place du système de traçabilité et de sécurité des produits du tabac au niveau européen depuis le 20 mai 2019. Le dispositif de traçabilité a pris la forme d'un code permettant de suivre un produit du tabac de son usine de production jusqu'au vendeur au détail, tandis que le dispositif de sécurité consiste en une vignette garantissant l'authenticité d'un produit du tabac sur le territoire.

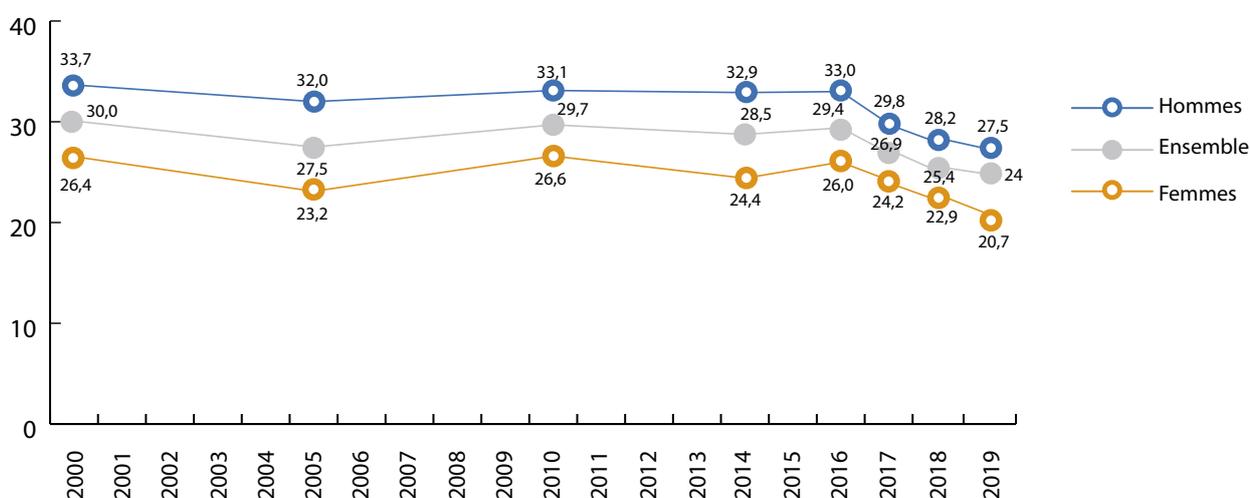
Enfin, les mesures prises pour lutter contre le marché illégal se sont également traduites par la création d'une contravention de 4^e classe (amende forfaitaire de 135 € pouvant être majorée) d'acquisition de produits du tabac manufacturé à la sauvette (décret 2019-1396 du 18 décembre 2019). La mission sur l'évaluation de la lutte contre la contrefaçon (incluant le tabac) de l'Assemblée nationale a publié un rapport en décembre 2020, appelant notamment à en dresser le bilan tout en étudiant la possibilité de sanctionner la détention de tabac illicite comme celle de stupéfiants.

DES USAGES DE TABAC EN BAISSÉ EN 2019

Alors qu'entre 2000 et 2016 la prévalence du tabagisme est restée proche de 30 % dans la population adulte française, une forte tendance à la baisse a été amorcée en 2017. Les résultats du Baromètre de Santé publique France 2019⁶ viennent la confirmer, aussi bien parmi les hommes que parmi les femmes. La prévalence du tabagisme quotidien est ainsi passée de 27 % en 2017 à 24 % en 2019 (27,5 % des hommes et 20,7 % des femmes) (graphique 5).

Tous les milieux sociaux sont concernés par ce recul, aussi bien les plus favorisés, beaucoup moins fumeurs, que les moins favorisés (demandeurs d'emploi, personnes peu ou pas diplômées, revenus faibles). Même si les inégalités sociales ne s'accroissent plus depuis 2016 (SpF, Baromètre santé 2019), elles restent néanmoins très marquées. On observe ainsi un écart de 12 points de prévalence du tabagisme quotidien entre les plus bas et les plus hauts revenus, et un écart de 17 points entre personnes au chômage et actifs occupés.

Graphique 5 - Évolution du tabagisme quotidien parmi la population française de 18-75 ans, selon le sexe
(source : enquêtes Baromètre santé - Santé publique France)



Pour rappel, cette baisse du tabagisme en population adulte s'observait également chez les jeunes de 17 ans dans les résultats de l'enquête ESCAPAD 2017, avec une diminution sans précédent de la part des adolescents de cet âge qui fument quotidiennement par rapport à 2014 (25 % contre 32 %). Les enquêtes sur les consommations de substances psychoactives parmi les collégiens et les lycéens (EnCLASS 2018, ESPAD 2015) font également apparaître une nette baisse des niveaux d'usages entre 2015 et 2018 : l'expérimentation recule de 8 points chez les lycéens (de 60,9 % à 53,0 %) et de 6,6 points chez les collégiens (de 27,8 % à 21,2 %) ; l'usage quotidien passe de 23,2 % à 17,5 % chez les lycéens. Ces éléments soutiennent une certaine désaffection pour le produit parmi ces jeunes générations (ARAMIS, OFDT 2018).

Enfin, les usages sont restés stables lors du premier confinement, malgré la hausse des ventes des produits du tabac analysée ci-dessus. Santé publique France a réalisé durant la période une enquête quantitative (CoviPrev), avec notamment une variable d'intérêt portant sur l'évolution déclarée de la consommation de tabac par rapport à l'avant confinement (diminution/stabilité/augmentation). Il en ressort que la majorité des fumeurs n'a pas modifié sa consommation, même si une évolution défavorable a été observée pour un peu plus d'un quart (54,7 % déclaraient une stabilité de leur consommation de tabac pendant le confinement ; 26,7 % déclaraient avoir augmenté leur consommation ; 18,6 % déclaraient l'avoir diminuée).

6. Pasquereau A, Andler R, Arwidson P, Guignard R, Nguyen-Thanh V. Consommation de tabac parmi les adultes : bilan de cinq années de programme national contre le tabagisme, 2014-2019. *Bull Épidémiol Hebd.* 2020;(14):273-81.

Marché et usages de e-cigarettes

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a publié, au mois d'octobre, un bilan des produits du tabac et de vapotage vendus en France. Une étude sur les pratiques des vapoteurs réalisée par BVA pour l'Anses, ainsi que par l'enquête annuelle Xerfi (fabricants) complètent le panorama sur la situation du vapotage en France en 2020.

33 813 produits de vapotage étaient présents sur le marché français en juin 2020, avec une composition de plus de 1 200 substances (quinze substances aromatisantes, extraits de plantes, acides pour les sels de nicotine, propylène-glycol, glycérine végétale, nicotine...). Environ 50 % des achats s'effectuent en boutique spécialisée (contre 27 % sur internet et 15 % dans des débits de tabac) et le nombre des magasins au 15 décembre 2020 était par ailleurs en augmentation et s'établissait à 3 246, avec 235 ouvertures et 114 fermetures depuis le début d'année (selon le référencement de la revue PGVG Magazine n° 41 de janvier/février 2021, destinée aux professionnels et aux usagers). Il est aussi à noter, comme autre fait marquant de l'année, le retrait de Juul (cigarette électronique à système fermé) de six États européens en septembre et octobre (France, Portugal, Espagne, Autriche, Belgique et Allemagne).

S'agissant des usages proprement dits, les derniers résultats du Baromètre santé montraient que, en 2019, 34,4 % des 18-75 ans avaient expérimenté la cigarette électronique, proportion stable par rapport à 2018. L'usage actuel (dans l'année) était déclaré par 5,7 % d'entre eux, tandis que l'usage quotidien s'élevait à 4,4 % (proportion stable par rapport à 2018 mais en hausse par rapport à 2014).

Pour rappel, les résultats d'EnCLASS 2018 témoignaient d'une hausse de l'expérimentation de la cigarette électronique. Elle s'est accrue chez les lycéens de 17 points par rapport à 2015. L'usage au cours du mois chez ces derniers est passé de 10,0 % à 16,6 % en trois ans. En outre, 9,8 % des lycéens l'ont expérimentée sans avoir fumé de cigarette auparavant, alors qu'ils n'étaient que 3,7 % dans ce cas en 2015 (ce phénomène concerne 4,9 % des collégiens en 2018). De la même manière, 5,6 % des lycéens déclarent avoir fumé exclusivement une cigarette électronique au cours du mois (7,0 % des garçons ; 4,2 % des filles), contre 2,7 % trois ans auparavant. Ces résultats suggèrent que la pratique de la cigarette électronique tendrait, aujourd'hui, à se dissocier de plus en plus de l'usage de tabac en population adolescente.



AUGMENTATION DU NOMBRE DE PERSONNES AYANT PRIS UN TRAITEMENT POUR L'ARRÊT DU TABAC

En 2020, les ventes de traitements d'aide à l'arrêt du tabac réalisées en pharmacie enregistrent une augmentation de 4 % (en équivalent mois de traitement⁷). Elle est concomitante avec la tendance à la hausse des tentatives d'arrêt d'au moins une semaine de ces dernières années. Elles concernent 33,3 % des fumeurs quotidiens en 2019 (contre 24,9 % en 2018) selon les résultats du dernier Baromètre de Santé publique France.

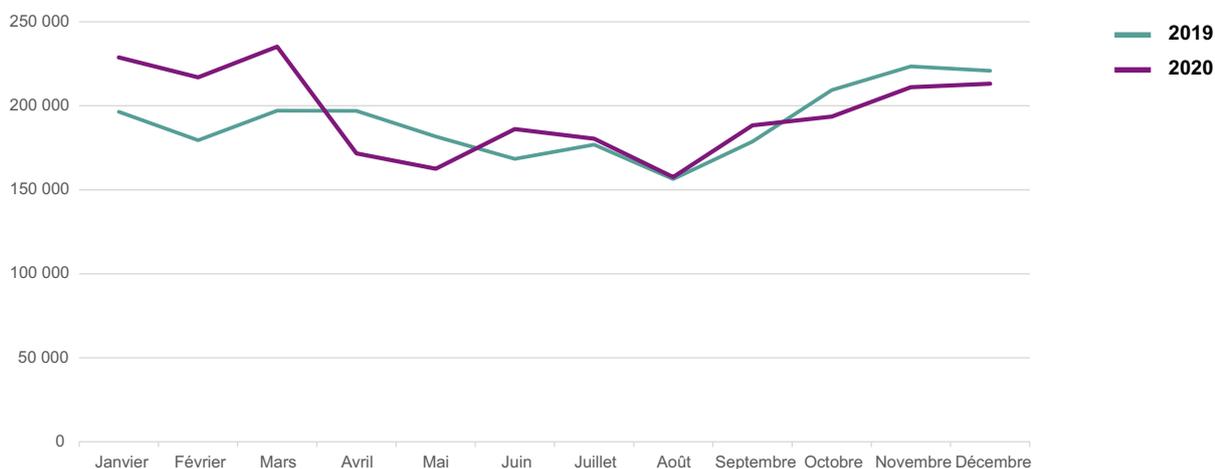
Cette hausse est favorisée par l'ensemble des politiques publiques qui incitent à la sortie du tabagisme, parmi lesquelles la disparition du forfait TNS (Traitement de substitution nicotinique) au 1^{er} janvier 2019 (permettant un remboursement de ces produits selon un régime de droit commun et une meilleure accessibilité financière, comme en atteste l'augmentation de la part des CMU-C parmi les bénéficiaires). Plus de 70 spécialités sont concernées à ce jour : dispositifs transdermiques, gommes à mâcher, comprimés et pastilles et sprays buccaux. Cette extension s'est aussi accompagnée d'un élargissement et d'une forte augmentation du nombre de prescripteurs de ces traitements, qui sont près de 100 000 en 2019 (soit une augmentation de 40 000 en deux ans).



7. On opère une traduction des ventes brutes de ces médicaments en nombre de mois de traitement. La durée moyenne de traitement est ici estimée à un mois (compte tenu des échecs précoces), soit 60 comprimés de Zyban® ou de Champix®, 30 timbres transdermiques ou 300 formes orales (estimation OFDT).

Les effectifs mensuels des bénéficiaires d'un remboursement de TNS⁸ ont néanmoins connu des fluctuations tout au long de l'année. Des baisses sont notables lors des mois de confinement par rapport à ceux de l'année précédente : -12,9 % en avril, -10,6 % en mai, -5,5 % en novembre, -3,4 % en décembre.

Graphique 6 - Évolution des effectifs mensuels de bénéficiaires d'un remboursement pour des traitements d'aide à l'arrêt du tabac en 2019 et 2020 (source : Caisse nationale d'Assurance maladie, tous régimes)



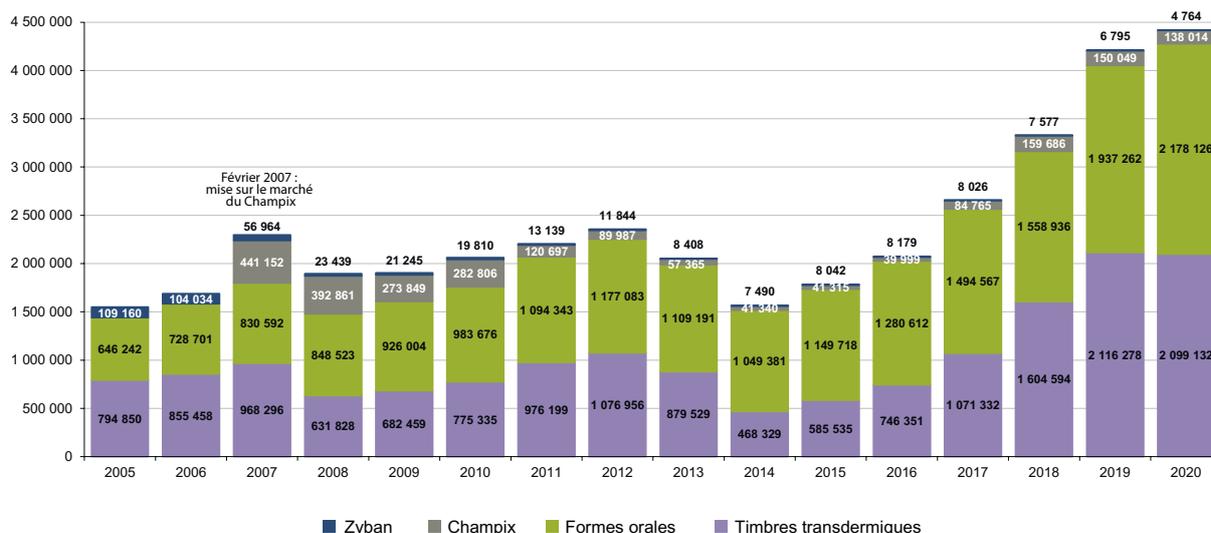
Les évolutions des ventes (libres/sur prescription, en équivalent mois de traitement) et parts de marché des différents types de traitements en 2020 sont les suivantes (graphique 6) :

- Les ventes de timbres transdermiques (patches) reculent très légèrement (-0,8 % à jours constants), après une forte augmentation ces dernières années (44,7 % en 2017, 46,2 % en 2018 et 32,4 % en 2019).
- Les ventes de substituts sous forme orale progressent de presque 12 % entre 2019 et 2020 en « équivalents mois de traitement » (poursuivant la hausse de 24,8 % de 2019). Ils deviennent la première forme vendue (48,5 % des ventes de l'ensemble des TNS) devant les timbres transdermiques. Cette tendance s'explique notamment par l'augmentation du recours à la combinaison patch et forme orale dans les prescriptions, conformément aux recommandations de la Haute autorité de santé (la part des patients ayant eu un remboursement de forme combinée est passée de 23 % à 38 % entre 2018 et 2019)
- La part de marché du Champix® (varénicline) baisse de 8,7 % en 2020. Le Zyban® (bupropion⁹) connaît, comme les années précédentes, une importante baisse (environ -30 % en 2020) et ne représente plus qu'à peine 0,1 % des « équivalents mois de traitement ».
- Le nombre de mois de traitement par le biais des inhalateurs baisse de 10,8 % par rapport à 2019 et représentent 11 877 mois de traitement à jours constants, soit 0,3 % du marché français en 2020. Le format spray buccal recule légèrement (-0,8 % en 2020) et correspond désormais à 1,2 % du marché.

8. Non cumulables à l'année dans la mesure où un même bénéficiaire peut avoir une prescription sur plusieurs mois.

9. Le bupropion est une molécule de type amphétaminique ; aussi utilisée comme antidépresseur, elle comporte des effets secondaires et n'est donc conseillée qu'en second recours après échec des traitements de substitution nicotinique, pour des patients très dépendants. Malgré des recommandations de prescription assez proches, les professionnels de santé semblent lui préférer la varénicline (Champix®).

Graphique 7. Ventes de traitements pour l'arrêt du tabac, en « équivalent mois de traitement »
(source : GERS)



HAUSSE DU SUIVI DES TABACOLOGUES DE TABAC INFO SERVICE, MAIS UN 5^E #MOISSANSTABAC MOINS MOBILISATEUR

Le site www.tabac-info-service.fr a reçu 4 085 209 visites en 2020 (contre 5 577 879 en 2019). 39 801 appels concernant l'arrêt du tabac ont été traités en premier niveau¹⁰ par la ligne téléphonique Tabac info service (TIS), un chiffre en diminution par rapport à 2019 (-14,1 %). En revanche, le nombre d'appels traités par les tabacologues du dispositif (70 163) continuent de progresser de 7,7 % en comparaison à 2019, traduisant un accompagnement personnalisé et régulier avec les fumeurs suivis. Le téléchargement de l'application mobile a lui aussi augmenté (330 860 téléchargements en 2020, soit une augmentation de 6,8 % par rapport à l'année précédente), et 38,2 % ont eu lieu aux mois d'octobre et novembre, au moment de l'opération #MoisSansTabac. Cette 5^e édition intervenant en plein contexte pandémique a été moins mobilisatrice que les précédentes années, avec 126 690 inscriptions (contre 203 892 en 2019 et 242 579 en 2018).



10. La ligne Tabac Info Service dispose de deux niveaux de traitement des appels. Le premier adresse de la documentation, répond à des questions simples sur le tabac et organise la prise de rendez-vous avec les tabacologues, qui assurent le niveau 2. Ces derniers accompagnent les fumeurs durant plusieurs entretiens dans leur arrêt du tabac.

CONCLUSION

Les ventes de tabac dans le réseau des buralistes français reculent en 2020 (-1,3 % à jours constants de livraisons par comparaison avec 2019). Si les volumes de vente de cigarettes continuent de baisser (-4,5 % à jours constants), l'année 2020 marque cependant la fin des variations négatives pour le tabac à rouler qui progresse fortement (11,5 %), tout comme les autres types de tabac (cigares, cigarillos, tabac à pipe, tabac à priser et à mâcher, etc.) de 17,4 %. Les stratégies de reports d'achats (et de consommations) entre produits s'accroissent ainsi.

Cette tendance à la baisse des ventes est moins nette que pour les années précédentes, dans un contexte sanitaire qui a modifié les modalités d'approvisionnement des fumeurs (notamment avec la fermeture des frontières). Les ventes à jours constants progressent ainsi de 0,5 % dans les départements frontaliers, traduisant un transfert des achats transfrontaliers vers le réseau des buralistes (contre -1,6 % dans les départements non-frontaliers). Le marché illégal a également été ralenti avec 15 524 saisies de 265 tonnes sur l'ensemble de l'année 2020 (contre 360 tonnes en 2019). Ces résultats illustrent les précautions à prendre dans l'analyse entre deux systèmes d'informations différents mais complémentaires : les prévalences d'usages d'une part, et les ventes (relatives à des comportements d'achat d'un produit de consommation) d'autre part. Selon le contexte (hausse des prix, fermeture des frontières etc.), il se peut que de fortes variations négatives soient observées dans des départements frontaliers, sans que ces baisses des ventes traduisent forcément celles des usages (mais davantage un transfert des achats). Inversement, la hausse des ventes observées pendant le confinement n'est pas synonyme d'une hausse de la consommation mais elle visibilise une partie du marché du tabac qui, en temps normal, ne l'est pas puisque réalisée en dehors du réseau des buralistes.

La question des achats transfrontaliers et de l'harmonisation fiscale à l'échelle européenne sera l'un des éléments de réflexion des politiques publiques en 2021. Le projet sera soumis à consultation publique durant le premier trimestre 2021 pour une révision en fin d'année. Elle se déroulera en parallèle du processus lié à la directive des produits du tabac (TPD). En France, les résultats des différents axes de travail de la mission parlementaire sur « l'évolution de la consommation de tabac et du rendement de la fiscalité applicable aux produits du tabac pendant le confinement et aux enseignements pouvant en être tirés » seront également à suivre en 2021.

Par ailleurs, le nombre de fumeurs baisse en 2019 et s'établit à 24 % de la population adulte selon les dernières données du Baromètre de Santé publique France (contre 25,4 % en 2018 et 26,9 % en 2017 chez les 18 à 75 ans). À cette baisse des usages répond une hausse des tentatives de sortie du tabagisme (33 % des fumeurs quotidiens ont fait une tentative d'arrêt d'au moins une semaine en 2019), comme en atteste l'augmentation des ventes de traitements d'aide à l'arrêt du tabac (en hausse de 4 % en 2020). En témoigne également l'accroissement de la demande de suivi par les tabacologues de Tabac info service.

REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES

► Le Tableau de bord mensuel tabac

Depuis avril 2004, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) réunit au sein d'un « tableau de bord tabac » plusieurs indicateurs clés, sur un rythme mensuel mais dont la publication est trimestrielle. Cet outil permet de suivre l'évolution du phénomène du tabagisme en France, en complément des enquêtes ou autres statistiques produites dans le domaine.

Destiné à l'origine aux pouvoirs publics, désireux d'évaluer l'impact des mesures mises en œuvre, ce récapitulatif permet aussi de mettre à la disposition de tous, institutionnels, associations ou grand public, des données jusque-là plus confidentielles.

Les chiffres de ce tableau de bord sont réunis grâce à :

- la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) pour les livraisons de tabac aux débiteurs de France métropolitaine, pour les prix de vente au détail des cigarettes et du tabac à rouler (publiés au Journal officiel après homologation des ministères de l'Action et comptes publics et du ministère des Solidarités et de la Santé) et leur taux d'imposition, et pour les saisies de tabac (données annuelles) ;
- le Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques (GERS) pour les ventes de substituts nicotiques aux officines – hors hôpitaux – par les grossistes répartiteurs ;
- la Caisse nationale d'Assurance maladie (CNAM) pour les données de remboursements des traitements d'aide à l'arrêt du tabac obtenus sur prescription ;
- Santé publique France pour le nombre d'appels téléphoniques à la ligne spécialisée Tabac info service (TIS), pour les visites sur le site Internet et les téléchargements de l'application pour téléphone mobile, ainsi que les campagnes média (télévision, radio, affichage, presse, média interactifs).

Les chiffres des derniers mois et le récapitulatif des données sont accessibles ici. Trois graphiques permettent en outre de visualiser les variations mensuelles des ventes de cigarettes et de tabac à rouler, et des ventes de substituts nicotiques, pour les comparer aux variations mensuelles des années précédentes. Ces figures ne sont pas reproduites ici mais le lecteur pourra s'y reporter utilement.

► Le Baromètre de Santé publique France 2019

Les Baromètres santé sont des enquêtes périodiques, menées depuis 1992, qui visent à mieux connaître les connaissances, les attitudes, les croyances et les comportements des Français en matière de santé.

En 2019, Santé publique France a lancé la 11^e édition du Baromètre santé, dans l'objectif d'orienter les politiques de prévention et d'information de la population concernant le tabagisme.

Le terrain de l'enquête 2019 s'est déroulé du 9 janvier au 29 juin 2019, auprès de 10 352 personnes âgées de 18 à 85 ans. Les numéros de téléphone, fixes et mobiles, ont été générés aléatoirement. L'entretien téléphonique a duré en moyenne 10 minutes.

Remerciements

À Fabrice Guilbaud, Ivana Obradovic, Julien Morel d'Arleux et Julie-Émilie Adès

À Fabienne Thomas, Félicie David et Justine Avenel-Roux (Santé publique France) pour leur relecture.

Observatoire français des drogues et des toxicomanies



www.ofdt.fr

69, rue de Varenne CS 70780
75700 Paris Cedex 07 - France
Tel. : + 33 (0)1 41 62 77 16
E-mail : ofdt@ofdt.fr

Maquette : Frédérique Million (OFDT)

Photographies : © Tarzhanova / © Igor Korionov / © karnauhov / © librakv / © dalaprod / © DoraZett.com - Fotolia.com / © Frédérique Million (OFDT)